



**HAUTMONT**  
 Département du Nord  
 Arrondissement d'Arras sur Hèle  
 République Française

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
 - Séance du VENDREDI 8 AVRIL 2022 -

Convocation adressée le 1<sup>er</sup> avril 2022  
 Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 18 heures 15 et fait effectuer l'appel nominal.

**SONT PRESENTS :**

M. Stéphane WILMOTTE, *MAIRE*,

Mmes & MM. GIGAREL Caroline, VAN CAUWENBERGE Aude, LARROQUE Antony, WASTERLAIN Didier, BOUDINA Malika, DUFOUR Stéphane, FLINOIS Marie-Catherine, VAN DEN BROECK David, *ADJOINTS AU MAIRE*,

Mmes & MM. DUBUISSON Alexis, LAURENT Danièle, BONDUE Bernard, FROMENT Annie, DIREZ Philippe, MARTIN Olivier, ROLAND Laetitia, ABRAHAM Maxime, BARRE Patrick, JAMES Pierre, FORIEL Christophe, WILLAME Michel, ROULY Brigitte, MABILLE Quentin, *CONSEILLERS MUNICIPAUX*,

**ABSENTS ayant donné POUVOIR** : Mme LARVOR Geneviève à Mme BOUDINA Malika,

M. TRIGAUT Michel à M. WILMOTTE Stéphane, Mme DUFOUR Nicole à M. DUFOUR Stéphane, Mme LOTTEGIER Malika à Mme VAN CAUWENBERGE Aude, M. CLOEZ Fabien à M. VAN DEN BROECK David, Mme DELVAS Audrey à Mme GIGAREL Caroline, Mme FAROUX Ophélie à M. LARROQUE Antony, M BECQUET Gilles à M. FORIEL Christophe, M. BOTTEAU Vincent à M. MABILLE Quentin,

**ABSENTE NON EXCUSEE** : Mme BAILLON Kelly.

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

**Monsieur ABRAHAM Maxime est désigné pour remplir cette fonction.**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022  
 BUDGET ANNEXE PORT A SEC**

N° Acte : 2022-34	Date de l'acte : 08.04.2022	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 et suivants, R.2311-1 et suivants, L.2312-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 1996 ayant décidé de retenir la présentation du budget par nature ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2015 ayant autorisé la création d'un budget annexe Port à Sec ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 en vigueur ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2022 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire ;

Considérant que le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Considérant que d'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties :  
 - Une section de fonctionnement votée au niveau du CHAPITRE,  
 - Une section d'investissement votée au niveau du CHAPITRE,  
 Chacune de ces deux sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant obligatoirement les dépenses.

Considérant que les résultats définitifs 2021 ont été approuvés par le Vote du Compte Administratif, et que ces résultats sont intégrés au Budget Primitif 2022, contribuant à son équilibre.

Considérant que le Budget Primitif 2022, dont la présentation est détaillée dans le rapport budgétaire joint en annexe, est repris comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
<i>CHAPITRE</i>	<i>OBJET</i>	<i>BUDGET 2022</i>	<i>CHAPITRE</i>	<i>OBJET</i>	<i>BUDGET 2022</i>
011	Charges à caractère général	25 000,00	70	Produits d'activité	126 700,00
66	Charges financières	175 000,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	432 841,04
67	Charges exceptionnelles	18 500,00			
023	Virement à la section d'investissement	341 041,04			
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>559 541,04</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>559 541,04</b>

La section de fonctionnement du Budget Annexe Port à Sec est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 559 541,04 €.

N° Acte : 2022-34	Date de l'acte : 08.04.2022	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.1
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
<i>CHAPITRE</i>	<i>OBJET</i>	<i>BUDGET 2022</i>	<i>CHAPITRE</i>	<i>OBJET</i>	<i>BUDGET 2022</i>
16	Emprunts et dettes	465 000,00	021	Virement à la section d'investissement	341 041,04
21	Immobilisations corporelles	60 000,00	001	Excédent d'investissement reporté	424 339,08
23	Immobilisations en cours	223 559,12			
	RAR dépenses	16 821,00			
<b><i>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i></b>		<b><i>765 380,12</i></b>	<b><i>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</i></b>		<b><i>765 380,12</i></b>

La section d'investissement du Budget Annexe Port à Sec est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 765 380,12 €.

**AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE M. David VAN DEN BROECK, Adjoint, ET APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**Votants : 32      Pour : 25      Abstentions (refus de vote) : 7**

**APPROUVE** le Budget Primitif Annexe Port à Sec 2022.

**Pour Extrait Conforme,  
Pour le Maire empêché,  
La 1<sup>ère</sup> adjointe,**



**Caroline GIGAREL.**

**Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture le :  
de la publication le :  
Le Maire,**